REPUBLIQUE FRANÇAISE | DEPARTEMENT DE L'AUBE

3me CIRCONSCRIPTION - TROYES - NOGENT-SUR-SEINE

Élections législatives du 23 Novembre 1958

PARTI SOCIALISTE S. F. I. O.



Electrices,

Electeurs,

Le Parti Socialiste S.F.I.O. présente à vos suffrages la candidature de

André MONTMAUR

Maire de Romilly-sur-Seine

Secrétaire adjoint de la Fédération Socialiste de l'Aube

Membre du Bureau national des Groupes socialistes d'Entreprises S.N.C.F.)

Membre du Bureau national des Elus socialistes

Vice-Président de la Fédération de l'Aube des Délégués Cantonaux

Membre du Conseil Fédéral des Œuvres laïques

André MONTMAUR, né le 6 mai 1919, est chef de brigade à la S.N.C.F.

Issu de la classe ouvrière, il s'affirme par ses indéniables qualités qu'il met au service du PEUPLE comme un administrateur de valeur.

André MONTMAUR a choisi comme remplaçant

Marcel CARROY

Comptable industriel
Conseiller municipal de Troyes
Syndicaliste
Vice-Président de la Caisse de Sécurité Sociale de l'Aube
Vice-Président de l'Association des Vieux de France
Ancien Prisonnier de Guerre 14-18 et 39-40
Pensionné de Guerre
Chevalier du Mérite Social

VOTEZ pour

André MONTMAUR

candidat du Parti Socialiste S.F.I.O.

le Parti qui se place à l'AVANT-GARDE de la Ve RÉPUBLIQUE

. . .

Electrices,

Electeurs,

Les institutions nouvelles de la Vme République définies par le texte constitutionnel à une TRES FORTE MAJORITE PAR LE PEUPLE DE FRANCE **vaudront surtout par l'usage qu'en feront les Républicains.**

Républicains, vous avez donc le devoir de voter pour le candidat du Parti Socialiste, le seul Parti politique organisé qui puisse se réclamer d'être à l'AGANT-GARDE DE LA Vme REPUBLIQUE.

Vous voterez socialiste :

POUR que soient effectivement garantis les DROITS de l'HOMME et du CITOYEN ;

POUR que soient sauvegardées les LIBERTÉS POLITIQUES et SYNDICALES ;

POUR que soit respectée la LAICITÉ de l'ÉTAT ;

POUR qu'il soit permis d'apporter les solutions pacifiques et généreuses aux problèmes angoissants que pose l'évolution des territoires d'Outre-Mer.

Vous voterez socialiste :

PARCE QUE : Le Parti Socialiste défend un programme **ECONOMIQUE ET SOCIAL** dont l'application est capable d'apporter au monde du travail **l'AMELIORATION** de ses **CONDITIONS DE VIE** ;

PARCE QUE : Le Parti Socialiste a fait aboutir, avec Léon **BLUM** en 1936, et Guy **MOLLET** en 1956, les **PLUS BELLES CONQUETES SOCIALES** auxquelles les hommes de notre pays ont pu aspirer :

1936

- **40 HEURES** ;
- **CONVENTIONS COLLECTIVES** ;
- **CONGES PAYES**
- **OFFICE DU BLE,** etc... etc...

1956

- **FONDS NATIONAL de SOLIDARITE pour les VIEUX** ;
- **ABATTEMENT DES ZONES DE SALAIRES** ;
- **3 SEMAINES DE CONGES PAYES** ;
- **LOI-CADRE DU LOGEMENT** ;
- **LOI-CADRE OUTRE-MER,** etc... ect...

PARCE QUE : **Le Parti Socialiste reste fidèlement attaché au grand principe défini par Jean JAURES et qui se réclame d'aboutir à la PAIX par le DESARMEMENT GENERAL SIMULTANE ET CONTROLE.**

PARCE QUE : **Le Parti Socialiste est incontestablement le PARTI DE LA LIBERTE.**

POUR ETRE FIDELES A LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE, LAIQUE ET SOCIALE,

VOTEZ SOCIALISTE, VOTEZ pour

André MONTMAUR

Maire de Romilly-sur-Seine

Vu, le Candidat :

IMP. ÉMANCIPATRICE